

Le génome a encore frappé

LE 5 JUIN dernier à 9 h 22, nous relate la *Basler Zeitung*, une limousine noire de la direction de Roche s'arrête devant le BII, le « Basler Institut für Immunologie ». Quelques minutes plus tard, le personnel apprend la fermeture de l'établissement.

Fondé en 1968 par Roche, qui en trente ans y a investi un milliard de francs l'Institut d'immunologie s'est rapidement hissé au premier rang de cette discipline alors considérée comme exotique, une belle illustration de l'esprit prospectif de l'entreprise bâloise. Doté de structures légères et sans hiérarchie paralysante, libre de tout souci financier, largement ouvert à la collaboration internationale, l'Institut peut se glorifier de trois prix Nobel et a contribué de manière décisive à faire de la Suisse un pionnier de l'immunologie.

L'excellence ne suffit pourtant plus à garantir la pérennité d'une institution. En effet, Roche ne peut ignorer la déferlante de la génomique. Dans quelques mois, le génome humain et celui de la souris seront séquencés. Suivra l'analyse gène par gène des petites modifications responsables d'affections, de maladies et plus généralement des variations de nos comportements. La multinationale bâloise ne pouvait manquer ce rendez-vous capital. Le BII et sa recherche fondamentale céderont donc la place à un institut de recherche appliquée en génomique.

Cette capacité d'évolution rapide, dont font preuve aujourd'hui les grandes entreprises, peut-elle mettre en péril le développement d'une région jusqu'à présent fondé sur la biologie? Non, car déjà les biotechnologies ont pris le relais dans ce qu'on nomme la Biovalley: trois cents entreprises, récentes pour la plupart, sont implantées entre Bâle, Strasbourg et Fribourg-en-Brigau.

Par contre la fermeture du BII est plus préoccupante pour l'Université. Cette dernière bénéficiera certes d'une chaire d'immunologie financée par Roche, un cadeau d'adieu qui

Cultiver les complémentarités

ne compensera pourtant pas le réservoir intellectuel dans lequel la Haute Ecole bâloise a pu puiser durant trois décennies.

Les tenants d'une séparation stricte entre l'Université et le secteur privé ne manqueront pas de brandir cet exemple pour dénoncer le danger que font courir à la recherche libre ces liaisons dangereuses. Cette liberté a un prix. Dans le domaine des sciences de la vie, seules pourront survivre des universités fortes. Fortes de leur masse critique dans des disciplines prioritaires, fortes des moyens financiers qu'elles dégaieront de leurs collaborations avec le secteur privé, fortes aussi de l'autonomie qu'elles devront conquérir pour réagir efficacement à l'évolution des connaissances. Et cette force, les Hautes Ecoles ne la trouveront qu'en renonçant à leur suffisance provinciale et en cultivant les complémentarités.

GE

Les distributeurs n'attendent pas le Parlement

Les électriciens suisses investissent déjà l'Europe, sans que celle-ci exige la réciprocité. Quand le marché anticipe la loi.

LE MARCHÉ SUISSE de l'électricité n'est toujours pas libéralisé. En effet, le Conseil des Etats vient de renvoyer l'examen du projet de loi après la votation du 24 septembre prochain sur les taxes énergétiques. Ce retard n'empêche pas les sociétés d'électricité de conquérir de nouveaux marchés à l'étranger.

Alors qu'elles devaient se limiter au commerce de gros au travers du réseau européen interconnecté, elles livrent maintenant à des consommateurs et à des sociétés locales de distribution. En 1998 déjà, le groupe Watt décrochait un contrat avec Fribourg-en-Brisgau, et Waldshut, une ville du sud de l'Allemagne, abandonnait son fournisseur local pour le Suisse Atel. Aujourd'hui, profitant de l'ouverture du marché européen, les distributeurs helvétiques livrent également à des clients français, italiens et autrichiens. Selon les re-

cherches de la *Basler Zeitung* (5 juin 2000), Atel, les Forces motrices de l'est de la Suisse, les Forces motrices bernoises et le groupe Watt vendront cette année entre six et sept milliards de kWh, soit l'équivalent de la production de la centrale de Leibstadt. Atel a créé en Italie sa propre société de distribution et pris une participation financière dans les Services industriels de Milan et Rome.

Cette présence des distributeurs suisses sur le marché européen peut étonner quand on sait que l'Union européenne exige la réciprocité. Or le marché suisse est toujours fermé aux sociétés étrangères. En réalité, les groupes helvétiques n'ont aucune peine à prouver que leur électricité est produite dans l'Union car, une fois injectée dans le réseau européen, l'origine du courant n'est dès lors plus décelable. *jd*

POLITIQUE EUROPÉENNE

Tenir les promesses qu'on n'a pas faites

L'INTERPRÉTATION DU vote sur les bilatérales est révélatrice de l'indécision fondamentale du Conseil fédéral. Avant le scrutin, il avait tenu à clarifier la portée du vote, tirant leçon du scrutin sur l'EEE. Les bilatérales, avait-il précisé, n'engagent pas au-delà du contenu des accords. Le peuple, puisque le référendum a abouti, tranche souverainement: il accepte ou refuse un objet précis. Il ne se prononce pas sur une orientation politique.

Mais aujourd'hui, selon les euroscopiques, cette claire délimitation devient un engagement à en rester au statu quo. Maintenir le cap européen serait selon eux contraire aux engagements pris avant les bilatérales! En fait la votation devait être circonscrite à elle-même, et voilà qu'elle devient promesse d'en rester là. Promesse que le Conseil fédéral est sommé de respecter. S'il tient vraiment à sa libre compétence de conduire la politique extérieure, comment peut-il se laisser enfermer par de telles interprétations? A défaut d'autre chose, une claire et publique clarification serait déjà une affirmation d'autorité. *ag*

Médias

L'ASSOCIATION DES Amis du *Journal de Genève et Gazette de Lausanne* publie un pamphlet de son président Pierre Engel intitulé *Le livre blanc d'un noir dessin*.

LE MENSUEL URANAIS *ALternative*, l'un des rares survivants de la presse alternative des belles années, envisage de se saborder. Personne ne s'annonce pour le rédiger et les abonnés ont tendance à renoncer au renouvellement de l'abonnement. Il faudrait 50 000 francs de plus par année pour équilibrer les comptes.

UN SUPPLÉMENT TÉLÉVISION dont on parle peu s'appelle *TV Sélection*. Il est joint chaque semaine à *La Liberté* et à *l'Echo Magazine*.

LE BI-MENSUEL DES propriétaires d'immeubles (*Hauseigentümer*) a fêté le 250 000^e adhérent de l'Association par un encart où l'on peut voir l'évolution des effectifs: 100 000 membres en 1979, 200 000 en 1996 et 250 000 maintenant. *cfp*

Au-delà du grand bavardage

Pour les pessimistes, « Geneva 2000 » ne sera qu'un grand bavardage international. Pour les autres, la session extraordinaire de l'ONU sur le développement social qui s'ouvre le 26 juin à Genève contribuera, modestement, à donner une dimension sociale à la mondialisation de l'économie, à tempérer l'idéologie néo-libérale de l'OMC et du FMI.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES de l'information et des télécommunications ont donné un rythme effréné à la mondialisation de l'économie dans les années nonante. Les bénéfices économiques de l'intensification des échanges internationaux sont évidents. Mais les retombées sociales de la mondialisation sont désormais au cœur des débats internationaux.

Une clause sociale pour accompagner la libéralisation des échanges mondiaux n'a été que vaguement mentionnée en 1994 à Marrakech, lors de la conférence constitutive de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce. Les États membres n'ont fait que constater leur désaccord sur le sujet.

En 1995, lors du premier Sommet social de l'ONU, les chefs d'État réunis à Copenhague se sont engagés notamment « à créer un environnement économique qui permette de parvenir au développement social ». Ces déclarations diplomatiques très vagues peuvent faire sourire. Mais elles reconnais-

sent la nécessité de marier efficacité du marché et équité sociale.

L'OMC n'a pas pu ignorer totalement les déclarations de Copenhague. La réunion ministérielle de Singapour de 1996 a dû reconnaître l'importance du respect des normes fondamentales du travail. Mais elle s'est empressée de renvoyer le paquet à l'institution internationale spécialisée, l'OIT, l'Organisation internationale du travail.

L'OIT, en revanche, a promptement relevé la balle lancée à Copenhague. Elle a adopté une convention sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants. Elle a mené une campagne pour inciter tous les États de la planète à ratifier les grandes conventions existantes sur le travail. Avec succès, puisque vingt-sept pays se sont exécutés, dont la Suisse (voir encadré).

L'introduction d'un volet social accompagnant les règles commerciales était à nouveau à l'ordre du jour de la ministérielle de l'OMC, l'an passé à Seattle. La réunion a échoué dans un climat de combat de rues. La clause sociale s'est échouée en même temps.

« Geneva 2000 », qui prend officiellement la relève du sommet de Copenhague, va tenter de relancer le débat. En Suisse, le clivage des opinions est le même que dans la plupart des pays industrialisés.

La Suisse et « Geneva 2000 »

L'Union syndicale suisse veut que la violation des règles fondamentales du travail soit réprimée au même titre que les violations des règles commerciales de l'OMC. Les exportations du pays coupable seraient pénalisées par des droits de douane prohibitifs.

L'Union patronale est fermement opposée à toute sanction commerciale pour violation des règles sociales. Prenant vertueusement la défense des pays en voie de développement, le patronat suisse craint le dérapage protectionniste. Les nations riches brandiraient la clause sociale pour se protéger de la concurrence des pays à faibles salaires. L'organisation patronale recon-

naît que ce protectionnisme pénaliserait également les multinationales implantées dans les pays à faibles salaires. La défense de Nestlé et autres Calda ne doit pas être négligée.

Les syndicats chrétiens développent une idée originale. Pour éviter tout risque de dérapage protectionniste, seule l'OIT serait habilitée à proposer des sanctions pour violation des droits fondamentaux du travail. L'OMC n'aurait pas d'autre rôle que d'appliquer les sanctions.

Un chemin de traverse

La Suisse officielle ne s'avancera pas sur le chemin brûlant des sanctions. Mais pour ne pas rester inerte, elle proposera une « Initiative multilatérale ». Les grandes organisations internationales, l'OIT, l'OMC, le FMI et la CNUCED devraient se réunir pour examiner en commun les conséquences sociales de la mondialisation de l'économie. L'initiative suisse a déjà l'appui des États-Unis et de l'Union européenne. Elle devrait aboutir.

Aucun miracle ne surgira de ce raout international. Mais l'argumentation des ministres et fonctionnaires sensibilisés aux questions du travail devrait influencer les réflexions manichéennes des spécialistes de la finance et du commerce mondial. Dans leur propre intérêt. Car, comme l'affirme le directeur général de l'OIT, si le modèle actuel de mondialisation ne change pas, il se heurtera à une résistance toujours plus grande. *at*

Brève

LORS DE LEUR récent congrès, les hôteliers et restaurateurs se sont plaints de la difficulté croissante à trouver de la main-d'œuvre. Les employés, qualifiés ou non, tournent le dos à ce secteur d'activité. Mais d'une même voix ils se sont opposés à la fixation d'un salaire minimum à 3000 fr. N'y aurait-il pas là un lien de cause à effet? *jd*

La Suisse ratifie

La Suisse a longtemps boudé la convention de 1976 sur les « consultations tripartites destinées à mettre en œuvre les normes internationales du travail ». Ladite convention prévoit une concertation sociale entre patrons, syndicats et représentants des pouvoirs publics. Il y a vingt-cinq ans, la participation de l'État était considérée comme une ingérence inadmissible dans le dialogue social. Pour faire un geste en faveur des textes fondamentaux de l'OIT, la Suisse a enfin ratifié cette convention en mars 2000.

Pour répondre à toutes les exigences de la convention de 1999 sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants, la Suisse a inscrit dans la loi sur l'armée et l'administration militaire l'interdiction de la conscription au-dessous de dix-neuf ans.

Tout et son contraire

Non seulement, on ignore souvent la manière dont sont menés les sondages, mais de surcroît une majorité de journalistes reconnaissent ne pas s'intéresser au problème.

LE SONDAGE D'OPINION devient de plus en plus matière première à gros titres dans les médias. Une manière de créer de l'information de toutes pièces pour surpasser la concurrence.

Le 23 mai dernier, le *Tages Anzeiger* annonçait que la plupart des partisans des accords bilatéraux désiraient l'adhésion à l'Union européenne. Pour le journaliste, un clair démenti à l'interprétation de la votation par l'UDC. Seulement voilà, le sondage date du mois de février. Le même jour, un autre sondage commandé par la Radio romande et *L'Hebdo*, et réalisé immédiatement après la votation du 21 mai, ne donnait plus qu'un bon tiers de partisans de l'adhésion.

Il ne faut dès lors pas s'étonner que les sondages ne soient plus guère pris au sérieux. Même si elles se sont donné des standards de qualité précis, les entreprises de sondages ne travaillent pas toujours avec le sérieux nécessaire: on se souvient des résultats parfaitement

contradictoires de deux enquêtes publiées en février par la presse dominicale alémanique à propos de l'effet des sanctions européennes contre l'Australie sur le corps électoral helvétique.

Ignorance

Mais la responsabilité première de ce scepticisme incombe aux journalistes. Selon une récente étude scientifique, la plupart des journaux ne disposent pas de directives au sujet du traitement des sondages d'opinion. Une analyse portant sur vingt-deux journaux durant le second semestre de 1997 indique que 45% des articles commentant des sondages contenaient des erreurs d'interprétation, notamment parce que les journalistes ne tiennent pas compte de la marge d'erreur statistique.

Plus grave, une majorité des journalistes interrogés avoue ne pas accorder d'importance à la connaissance des méthodes utilisées par les sondeurs. *jd*

ENTRAIDE JUDICIAIRE

Hommage à la justice genevoise

L'OUVRAGE DE LA juge d'instruction française Eva Joly déchaîne les passions outre-Jura: on ne s'attaque pas impunément à la délinquance financière, surtout quand cette dernière touche très directement le monde politique. A propos de la coopération judiciaire internationale, Eva Joly rend un hommage appuyé à la justice genevoise et au procureur général Bertossa. Sans l'impulsion de «cet homme libre, *Mani Pulite* serait resté un feu de paille faute d'éléments de preuve contre les hommes politiques et les industriels italiens, et aucune des instructions françaises ou espagnoles n'aurait pu aboutir. Les citoyens européens seraient pour longtemps encore la tête dans le sable, comme les autruches, sans rien savoir ni rien comprendre». Pour la juge française, «les magistrats genevois sont animés d'un idéal démocratique et européen au sens fort du mot. Ils nous aident à la manière suisse, c'est-à-dire discrète, chaleureuse, soucieuse des procédures, avec un humour élégant et une grande liberté de ton».

Les banquiers privés genevois ne partagent visiblement pas cette appréciation élogieuse. Dans le supplément que la *Neue Zürcher Zeitung* a récemment consacré à la banque privée (16 mai 2000), Ivan Pictet remarque que Bernard Bertossa «en tant que socialiste, agit très souvent selon des critères politiques. C'est ainsi qu'il a nuï à la place financière genevoise».

L'application stricte du droit ne plaît pas. Dans le milieu bancaire, on y voit un acharnement idéologiquement motivé parce que la pugnacité de Bertossa fait craindre pour la discrétion si nécessaire aux affaires. Et à gauche, on ne goûte pas l'action sans complaisance du procureur général à l'égard des squatters refusant de libérer les immeubles au bénéfice d'une autorisation de rénovation ou de démolition.

Pour reprendre l'interrogation d'Eva Joly: qui rendra hommage aux magistrats genevois et à leur patron? *jd*

Eva Joly, *Notre affaire à tous*, éditions les Arènes, Paris, 2000.

Simplement, respecter la loi

Le Conseil d'Etat vaudois se prononcera cette semaine sur la demande de crédits supplémentaires présentée par Francine Jeanprêtre et contestée par Charles Favre.

CHACQUE PRINTEMPS, C'EST la même rengaine. Le ou la cheffe du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) arrive devant le Conseil d'Etat avec un cahier de doléances et des demandes de crédits supplémentaires. Et chaque printemps, le ministre des Finances rabote la liste. Le marchandage commence, et, au final, le Conseil d'Etat tranche.

Sauf que cette année, la situation est un peu différente. D'une part, le canton de Vaud connaît une bienheureuse évolution démographique ascendante, nécessitant des crédits supplémentaires. D'autre part, la mise en œuvre d'Ecole vaudoise en mutation est sur le point de se généraliser à tous les niveaux d'enseignement (école enfantine, premier cycle primaire, 5^e, 6^e et 7^e années), ce qui implique une diminution du nombre d'élèves par classe. Enfin, une enquête de pénibilité a montré les difficultés croissantes des enseignants soumis simultanément aux mesures d'austérité et à l'introduction d'EVM.

Tous ces paramètres ont incité Francine Jeanprêtre, cheffe du DFJ à reven-

diquer un crédit spécial pour l'ouverture de classes supplémentaires. Le premier projet, de 159 classes, passera vraisemblablement à 148, le DFJ tablant sur le retour d'une centaine d'enfants kosovars.

La semaine passée, Charles Favre a non seulement refusé d'entrer en matière sur les propositions de sa collègue, mais il a établi, sans informer les membres du Conseil d'Etat, une évaluation pro domo des besoins de l'école vaudoise. Comme si le canton n'était qu'un vaste établissement, il a additionné les demandes de classes supplémentaires venues des communes, est parvenu à une moyenne cantonale et a ainsi déterminé le nombre de classes, évalué à 91 (134 postes). Si la moyenne obtenue est correcte, elle est par contre totalement impraticable dans la réalité; la faible mobilité interne ne permet pas de procéder à n'importe quel regroupement. Résultat, on «bourre» les classes existantes.

Sur le fond, la démarche de Favre est en totale infraction avec le Règlement d'application de la loi scolaire. La défi-

inition des besoins ainsi que l'ouverture des classes est de la seule compétence du DFJ. De plus, accepter, comme le fait le chef des Finances, que plusieurs dizaines de classes dépassent en effectifs les maxima autorisés ne respecte pas les décisions et l'esprit du législateur. Enfin, rappelons que le Conseil d'Etat in corpore ainsi que le Grand Conseil, tous partis confondus, ont défendu Ecole vaudoise en mutation, et que le projet a été accepté à une large majorité en votation populaire. Difficile d'exiger des enseignants qu'ils travaillent à l'application et à la mise en œuvre d'EVM, si un conseiller d'Etat s'y refuse.

L'épreuve de force de Charles Favre est totalement improductive. Financièrement, la différence entre le projet Jeanprêtre et le projet Favre est faible, d'environ 2 millions. Politiquement elle décrédibilise l'exécutif vaudois, empêtré dans ses calculs d'épicier, inquiète directeurs d'établissement et enseignants, incertains sur les conditions de la prochaine rentrée scolaire, et au fond sape la réalisation, difficile, fragile, d'Ecole vaudoise en mutation. gs

Dans le texte

Loi scolaire

Art. 51. Le Conseil d'Etat a la responsabilité de la conduite générale de l'école. Il l'exerce par l'intermédiaire du département qui édicte des instructions et en surveille l'application.

Art. 54. Sur proposition de la municipalité, du conseil exécutif ou d'office, le département décide de l'ouverture ou de la fermeture de classes, de la création ou de la suppression d'un poste de maître ou de directeur.

Règlement d'application

Art. 164. L'effectif normal d'une classe est de :

- 18 à 20 élèves dans les cycles initial, primaires et le cycle de transition ;
- 14 à 16 élèves en voie secondaire à options ;
- 22 à 24 élèves en voies secondaire générale et secondaire de baccalauréat ;
- 9 à 11 élèves en classes de pédagogie compensatoire.

Art. 165. Au moment de l'autorisation d'ouverture des classes, l'effectif prévu ne peut dépasser :

- 22 élèves pour les classes des cycles initial et primaires et pour le cycle de transition ;
- 18 élèves en voie secondaire à options ;
- 26 élèves en voies secondaires générale et secondaire de baccalauréat ;
- 12 élèves pour les classes de pédagogie compensatoire.

En cours d'année scolaire, des mesures peuvent être prises si l'effectif dépasse ces chiffres. Le département fixe la nature de ces mesures et en autorise la mise en œuvre.

Tassement général des dépenses d'éducation

DÈS 1992, LES mesures d'économies adoptées par les pouvoirs publics face à la crise économique déploient leurs effets également dans le secteur de la formation. Le montant global alloué au système éducatif par les communes, les cantons et la Confédération stagne (à environ 20,8 milliards), malgré l'accroissement du nombre d'élèves (on dénombrait 1,24 million d'élèves et d'étudiants en 1992 contre 1,32 en 1997). La masse salariale destinée aux enseignants n'évolue guère, et les dépenses d'investissement diminuent d'année en année. A partir de 1995, la part des bénéficiaires de bourses parmi les étudiants recule sensiblement.

Source: Office fédéral de la statistique.

Jeanne Hersch, une démocrate

Jeanne Hersch fut une philosophe engagée, pour la liberté et contre les pouvoirs qui la menacent.

Engagée aussi pour une école égalitaire ou une Europe unifiée.

AVEC SES CHEVEUX noirs tirés, ramassés en un lourd chignon, son teint net, ses yeux d'un noir profond charbon, Jeanne Hersch dans le débat politique suisse n'était pas qu'un debater, mais une figure, une Cassandre. Certainement s'est-elle, avec les ans, laissé prendre à la fustigation du politiquement correct au point de condamner ce qui était simplement correct, et beaucoup regrettaient qu'elle ait accepté d'être instrumentalisée par des mouvements de droite moins soucieux de connaître sa pensée que de l'utiliser pour leur affiche.

Jeanne Hersch était juive et d'origine polonaise (elle a traduit du polonais *La prise du pouvoir* de Czeslaw Milosz, publié par la Guilde en 1953). Avec de telles racines, elle a intériorisé les tragédies provoquées par le nazisme et le stalinisme. Quand en 1956, elle publia chez Plon son essai d'orientation politique *Idéologies et réalité*, qui s'ouvre par une typologie des idéologies contemporaines, le fascisme avait déjà été jugé par l'histoire, mais le stalinisme survivait à la mort de Staline; et surtout il bénéficiait de la complaisance modérément critique d'une intelligentsia française. Jeanne Hersch dénonça avec force et sans concession tactique les impostures intellectuelles, post-staliniennes ou gauchistes. Mais son engagement était fondé sur une réflexion de ce que doivent signifier la démocratie et la politique.

Sa philosophie est une philosophie de la liberté. Pour elle, la démocratie n'est pas la loi du nombre, mais le respect des valeurs de la personne, une manière de limiter le pouvoir qui très vite se sclérose ou se corrompt. Elle sait que la politique répond aussi à d'autres exigences que celles du respect de valeurs morales, notamment l'exigence d'efficacité (elle aurait

voulu unir Kant et Machiavel). Mais si elle croit au progrès, à la réforme, se voulant socialiste et pas seulement démocrate, elle affirme aussi péremptoirement «Le mal existe». Cette Genevoise n'est pas rousseauiste. Pour elle l'équation de la politique, c'est trouver «un système qui, tout en permettant aux gouvernants de gouverner, limite le mal qu'ils peuvent être amenés à faire». Sa croyance fondamentale à la liberté la rendait sensible à toutes les formes d'aliénation, celle de la consommation, celle du pouvoir économique, celle du capitalisme. Les abus du capitalisme, n'en déplaisent, n'étaient pas pour elle une formule toute faite. Son originalité était dans cette tension: promouvoir la liberté et se prémunir en même temps contre les formes de sa dégénérescence, de ses abus, de ses confiscations par le dictateur, le conservateur, le théocrate, le capitaliste.

Jeanne Hersch n'était pas seulement philosophe. Elle s'est engagée pour une école qui tienne compte des pesanteurs sociales et qui s'efforce d'y remédier; les partisans d'une école élitaire ne la récupéreront pas. Elle fut une des premières à s'engager pour l'Europe et à souhaiter que la Suisse y adhère, soulignant que si le choix était fait tôt il serait plus facile de faire prendre en compte nos particularités. Il faut enfin rappeler sa large quête de la réflexion humaine à travers les âges et les civilisations: *Le droit d'être un homme* (Unesco, Payot, 1968). Illustrant sa propre pensée, cette citation de Karl Jaspers, son maître. «C'est la fatalité attachée au destin de tout homme, qu'il se trouve pris dans des rapports de force qui le font vivre. Telle est la culpabilité inévitable de tous, la culpabilité de la condition humaine» (*Die Schuldfrage*, 1946). ag

Extrait de *Idéologies et réalité*

[...] «Le mal existe. Et c'est parce que le mal existe que la politique existe. C'est lui qui la rend nécessaire. A cet égard, la politique est comme le droit: c'est la nécessité de tenir le mal en échec, ou plutôt de réduire l'ampleur de ses ravages, qui leur a donné à tous deux naissance. Dans une société d'anges ou d'hommes parfaits, il n'y aurait pas de droit, car l'amour, de toutes parts, déborderait la justice. Il n'y aurait pas non plus de gouvernement. Il n'y aurait pas davantage de droit ni de gouvernement si l'homme était une bête. Mais l'homme est précisément cet être qui, sans se délivrer du mal (en lui), le connaît et lui déclare la guerre. C'est pourquoi il est un animal juridique et politique.» (p. 94, Plon, 1956).

Le retour sur investissement de la recherche médicale

Que vaut une vie? Suffisamment pour qu'on y consacre de l'argent, en finançant la recherche médicale.

ON EXIGE AUJOURD'HUI que l'investissement dans la recherche fasse preuve de rentabilité, que les prestations des institutions académiques soient dûment mesurables par une batterie d'indicateurs quantitatifs. «Vaut-il la peine d'investir dans la recherche scientifique?», voila la question la plus fréquemment posée aux acteurs de la politique scientifique, – à l'exception des chercheurs qui ont d'autres chats à fouetter.

Si l'on applique la question du retour sur investissement à la recherche médicale, on peut, en préambule, admettre que son but est d'augmenter la longévité; on négligera par contre les conséquences de la diminution de la morbidité sur la qualité de la vie. L'effet de la recherche médicale est donc facilement mesurable. Mais on bute ensuite rapidement sur un problème: l'estimation de la valeur financière d'une vie. Une vie, ça ne vaut rien dans un camp de concentration, mais c'est inestimablement cher si c'est la

nôtre. Une organisation sans but lucratif, le Mary Woodard Lasker Charitable Trust, qui, entre autres, octroie chaque année la médaille Lasker («le petit Nobel»), a commandité l'évaluation économiquement correcte de la valeur d'une vie. Elle se calcule à partir de questions comme celle-ci: quelle est l'augmentation minimale du salaire pour que les ouvriers d'une usine acceptent librement de se déplacer sur un lieu de travail où les risques de décès accidentel sont augmentés d'un dix millièmes?

Une vie vaut cinq millions

Une série d'études de ce genre estimation toutes la valeur d'une vie entre trois et sept millions de dollars. Cinq millions donc, soit parce que c'est ce que nous valons réellement, soit parce que toutes ces études ont les mêmes préjugés. Ensuite, une formule quantifie la valeur de la vie selon l'âge de la personne. La longévité a augmenté aux

Etats-Unis de six ans entre 1970 et 1990; cette augmentation vaut, rapportée aux calculs précités, plus de 2500 milliards de dollars par an, alors que les dépenses de recherche médicale totales se chiffraient, en 1995, à 36 milliards de dollars; le rapport investissement/bénéfice est donc de 70! Et même si seule une partie mineure de l'augmentation de la longévité était due à la recherche médicale (le reste est attribué aux campagnes anti-fumée, anti-cholestérol, campagnes aussi fondées sur la recherche), le *return on investment* est phénoménal. N'est-ce pas là qu'il faut placer notre argent? *ge*

Sources: Le dossier complet, «Exceptional returns. The economic value of America's investment in medical research» se trouve sur www.laskerfoundation.org/fundingfirst/; voir aussi *The Economist*, 3 juin 2000, «The health effect – The economic benefits of medical research may far exceed anything brought by information technology».

URBANISME

Lausanne perd sa place

POUR LES BADAUDS, le chantier de la gare du Flon était le chantier de la meilleure mise en scène. Pas besoin d'essayer d'entrevoir derrière une palissade, de passer outre aux accès interdits. Depuis le Grand-Pont, on avait droit à une vue plongeante sur les travaux. Toutes et tous aux tribunes.

L'intérêt du badaud, c'est de deviner comment les soubassements aux murs de béton encore armés de fers, dont le dessin est aussi peu compréhensible que les murets d'un chantier archéologique, va s'ordonner en espace bâti lisible. Au Flon, le chantier s'achevait que subsistait encore, à l'ouest, un grand talus, montant des sous-sols jusqu'à la surface. Le badaud attendait qu'il fût comblé. A sa surprise, le talus fut revêtu en quelques heures d'une moquette de gazon d'un vert agressif,

comme si l'herbe avait été artificiellement peinte. Au bas du talus, des arbres, peu visibles d'en haut, des cerisiers paraît-il: ne comptez pas sur la récolte pour vos confitures!

Un lieu de croisement

L'architecte de la gare souterraine a expliqué que les utilisateurs du Lausanne-Echallens-Bercher étant peut-être, quelques-uns, claustrophobes, il était indiqué de leur donner vue sur l'extérieur: d'où le talus, accès à l'air libre. Ainsi les gens de Bercher, qui eux ne manquent pas de prés, ne seront pas dépaysés en arrivant au chef-lieu du canton.

On pourrait comprendre cette sollicitude si elle ne coupait pas complète-

ment le quartier du Flon en rénovation de la place qui, sous les arches du Grand-Pont, doit relier la gare à la ville basse.

Nous étions nombreux à souhaiter que le Flon devienne une interface des transferts régionaux en liaison directe avec la gare. Et tous nous souhaitons que ce lieu de croisement entre quartier du Flon, quartier de la rue Centrale, et haute ville soit exprimé par une place de bonne dimension. La maîtrise de la circulation apparaissait comme la difficulté majeure de ce problème d'urbanisme. Désormais, à la ceinture automobile va s'ajouter la tranchée des cerisiers qui, au nom du confort des voyageurs peu nombreux, utilisateurs de train à cadence faible, hypothèque abusivement un endroit sensible, point d'urbanisme névralgique. *ag*

Soulages, le noir éclairé

A la Galerie Pauli, à Lausanne, sont exposées les dernières toiles de Soulages.

BALTHUS ET SOULAGES, l'un est presque centenaire, l'autre a fêté ses huitante années. Ils sont, de manière incontestée, les plus grands peintres français vivants. Les musées de tous les continents leur ont déjà rendu hommage par ces rétrospectives que l'on réserve généralement plutôt aux morts qu'aux vivants. Si l'œuvre de Balthus est sans doute achevée, la capacité créative de Soulages est intacte. On peut le voir ces jours à la galerie Alice Pauli à Lausanne, qui présente des toiles récentes.

Peintre français, disions-nous. C'est l'épithète accolée à Matisse par Aragon. Elle est synonyme de bonheur, de joie de vivre et d'élégance. Tous ces qualificatifs s'appliquent à Soulages alors qu'on ne pourrait les attribuer aux œuvres sombres et pessimistes des artistes allemands ou anglais si cotés aujourd'hui. Il y a quelque paradoxe à parler de bonheur lorsque l'on sait que l'œuvre de Soulages tourne entièrement autour du noir, mais les reliefs de ses tableaux ne sont là que pour mettre en valeur la lumière et ses reflets. Rien de plus gai et harmonieux que ces immenses toiles obscures aux ondulations lumineuses.

Chez Alice Pauli justement, et après trente ans de noir intégral, Soulages, à huitante ans sonnés, change, évolue, introduit soudain le blanc, de longues bandes qui évoquent de nouveaux rythmes et créent la rupture.

Une créativité intacte

Les formats se rapetissent, les toiles gagnent en densité expressive. Des reflets bleus ou jaunes apparaissent. L'acryl n'est plus la seule matière utilisée. Dans une salle, d'admirables petits formats au brou de noix jouent sur la dilution et la transparence. Soulages est peut-être le dernier grand représentant de l'art non figuratif du 20^e siècle. Il nous dit que la peinture n'est pas morte et que l'avenir des arts plastiques n'est pas réservé uniquement à la vidéo, à la photo et aux installations techniques. Mais si vous êtes séduit et que vous voulez acheter les rares inventés qui subsistent, soyez néanmoins prêt à déboursier un montant à six chiffres...

Soulages, peintures 1999-2000, Galerie Alice Pauli (rue du Port-Franc 9, Lausanne), tél. 021/3110149, jusqu'au 29 juillet.

Qu'est-ce qui se consomme plusieurs fois par jour?

DÉCIDÉMENT LA PUB s'émancipe. *24 heures* est le quotidien de référence des Vaudois, probablement lu par la très grande majorité des habitants du canton. Un journal dont l'image se doit d'être consensuelle et attrape-tout. Or la dernière campagne du journal d'Edipresse est pour le moins émoustillante.

Deux images sont collées sur les murs du canton. Sur l'une, une dame très fraîche et très saine, du genre à poser pour une marque de yoghourt, regarde d'un air câlin un jeune homme bien mis dont le regard allumé traduit des intentions légèrement tendancieuses. Le slogan: «24 heures, plusieurs fois par jour». Tout ça n'est bien évidemment pas à double sens, vous avez l'esprit mal tourné.

Sur l'autre image, le même couple, dénudé cette fois, est enlacé dans une pose tendre, assez peu érotique. Le drap est artistiquement disposé aux endroits stratégiques et le slogan est toujours le même: «24 heures, plusieurs fois par jour». Il suffit de regarder quelques minutes ces photos pour se rendre compte que personne ne les remarque. Elles sont noyées dans les images des placards publicitaires et des magazines. Ce petit clin d'œil coquin d'Edipresse marque sans doute, avec pas mal d'années de retard sur la réalité, l'enterrement de ce bon vieux mythe du moralisme pudibond protestant.

A DÉCOUVRIR

Jouer sur la lune avec un frisbee

IL EST DES romans sans prétentions particulières, si ce n'est de faire passer un bon moment au lecteur. Quand ils sont en plus rattachés à la science-fiction, ils ont peu de chance de faire parler d'eux dans les rubriques littéraires, d'autant moins d'ailleurs lorsqu'ils ont été écrits en 1989 et que la traduction française date de 1994.

Les larmes d'Icare de Dan Simmons mérite pourtant d'être mis en évidence. D'abord ce n'est pas de la science-fiction, mais l'histoire d'un vieil astronaute du programme Apollo, en retraite de la Nasa, qui part à la recherche des deux équipiers avec lesquels il a fait le voyage lunaire. Le rythme fait

penser à celui des films nonchalants de Clint Eastwood. On ne cesse d'ailleurs d'y penser.

Et on en apprend de belles sur la Nasa et les astronautes. Savez-vous qu'un des membres d'une mission lunaire a été mis à la porte à son retour parce qu'il a joué sur la lune avec son frisbee? Et vous apprendrez tout sur les difficultés à parler depuis la lune au président des Etats-Unis Richard Nixon alors qu'on a envie de pisser dans son scaphandre. Pas un grand livre bien sûr, mais un très bon moment de bonne littérature d'évasion.

Dan Simmons, *Les larmes d'Icare*, De-noël, 1994.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction: Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch